

23^{ème} TOURNOI NATIONAL ST BARTHELEMY D'ANJOU

Samedi 28 Mars et Dimanche 29 Mars 2020

Simple, doubles et mixtes

N1, N2, N3, R4, R5

N° d'autorisation : 19.PDLL.49/TI.F./007

Juge-arbitre : Yves Delorme JA-Adjoints : Patrick Serot

LIEU DE LA COMPETITION ET HORAIRES:

Salle de la Cressonnière (7 terrains avec revêtement Taraflex)

Salle de la Gemmetrie (5 terrains avec tapis Taraflex)

L'accueil des joueurs se fera le samedi matin à partir de 7h30.

Le début de la compétition est fixé à 8h00 précises.

Les tableaux **simples et mixtes** se dérouleront le **Samedi 28 mars**.

½ finale Mixte Top A le **Dimanche 29 Mars**.

Les tableaux de **doubles** se dérouleront le **Dimanche 29 mars**.

La répartition des différents tableaux dans les salles se fera en fonction du nombre d'inscrits par Top.

CATEGORIES ET TABLEAUX:

Le tournoi est ouvert aux **Catégories N1, N2, N3, R4 et R5**

Les joueurs seront placés dans les séries par Top (Top A, Top B, etc...) selon leur classement CPPH à J-15 de la compétition.

Inscription sur 3 tableaux : Seuls les 12 meilleurs joueurs ou joueuses N1 pourront s'inscrire sur les 3 tableaux en TOP A.

L'organisateur du tournoi avertira au moment du tirage au sort si les joueurs ou paires souhaitant faire 3 tableaux sont autorisés à les faire.

Les autres joueurs pourront s'inscrire dans **2 tableaux maximum (simple et mixte interdits)**.

DATES A RETENIR

Limite d'inscription : LUNDI 16 mars 2020

Tirage des tableaux : VENDREDI 20 mars 2020

Mise en ligne des convocations sur Badnet : LUNDI 23 mars 2020

INSCRIPTION

L'engagement au tournoi est de :

15 € pour 1 tableau / 20 € pour 2 tableaux / 25 € pour 3 tableaux

(Tarifs incluant la taxe FFBad)

Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux premières inscriptions complètes.

Les inscriptions et les droits d'engagement ne seront pris en compte que **via Badnet** jusqu'au :

LUNDI 16 mars 2020

En cas de souci ou pour une éventuelle question, vous pouvez contacter le responsable des inscriptions :

LAMBOURG Julien

Tel : 06 71 39 12 60

Mail : ju008@hotmail.fr

RECOMPENSES : Argent / Bons d'achat



Le magasin Pro'Sets sera présent tout au long de la compétition.

- *Point de vente de matériel*
- *Espace cordage*



EN ESPERANT VOUS ACCUEILLIR NOMBREUX, A BIENTOT... !!!

Ou dormir ????

Les hôtels à 5 minutes :

Formule 1 ZI St Barthelemy d'Anjou r Chêne Vert **08 91 70 51 61**

Hôtel Kyriad 62 av Galliéni 49130 Les Ponts de Cé **02 41 44 92 44**

Bagatelle Prim'Hôtel Zac Moulin Marcille 20 r Paul Pousset 49130 Les Ponts de Cé
02 41 69 76 97

Balladins Hôtel Restaurant Bon puits 49480 Saint Sylvain d'Anjou (coté parc expo) **02 41 37 05 05**

Hotel 1ère classe 22 r Paul Pousset ch Moulin Marcille 49130 Les Ponts de Cé
02 41 69 42 63

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI N1 N2 N3 R4 R5 DE ST BARTHELEMY D'ANJOU (49)

1. Le Juge Arbitre du tournoi sera : **Yves DELORME** assisté de **Patrick SEROT**.
2. Le tournoi est autorisé par la Fédération sous le numéro : *en cours* et par la ligue de Pays de la Loire sous le numéro : *en cours*
3. Le tournoi est régi par le Règlement Général des Compétitions de la FFBad (Voir guide du badminton)
4. La séparation des catégories se fera par Top selon leur classement CPPH à J-15 de la compétition.
5. Un joueur ou une paire devra s'inscrire dans le ou les tableau(x) souhaités. Le Top dans lequel le joueur ou la paire sera retenu(e), dépendra de son classement CPPH à J-15 de la compétition en comparaison de celui des autres joueurs ou paires.
6. Le regroupement des séries pour l'organisation de la compétition se fera à l'appréciation du Juge-Arbitre lors de la validation du tirage au sort.
7. Tous les tableaux se joueront en poules.
8. Les tableaux de **Simple** se joueront **le Samedi 28 Mars** en intégralité. Les tableaux de **Mixte** se joueront **le Samedi 28 Mars** en intégralité à l'exception du Mixte Top A (**1/2 finale et finale du Mx Top A le dimanche 29 Mars**). Les tableaux de **Double** se joueront **le Dimanche 29 Mars** en intégralité.
9. Deux joueurs ou paires seront qualifié(e)s à l'issue des poules de 3 ou 4 joueurs.
10. Les organisateurs **en accord avec le Juge-arbitre**, se réservent le droit de prendre toutes décisions pour le bon déroulement de cette compétition.
11. Les convocations seront publiées sur Badnet le Lund 23 Mars 2020.
12. Les joueurs doivent être licenciés le jour du tirage au sort et ne doit pas faire l'objet de suspension.
Les joueurs et joueuses Minibad, Poussins, Benjamins ne seront pas acceptés sur la compétition.
13. La priorité des inscriptions sera donnée aux premiers engagements enregistrés sur Badnet.
14. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressé(e)s.
15. Les volants seront à la charge des joueurs et ils devront être homologués FFBad. Le volant officiel est le RSL Tourney n°3.
En cas de litige, les volants de référence seront en vente dans la salle.
16. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles pour disputer son match.
18. Les joueurs auront 3 minutes pour démarrer leur match à partir du moment où celui-ci aura été annoncé.
19. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires FFBad, sera exigée sur le terrain.
20. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée.

21. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
22. Les décisions des Juges Arbitres et du comité d'organisation seront sans appel.
23. Un remboursement de l'inscription sera fait en cas de forfait justifié du joueur.
24. Le présent règlement sera affiché dans chaque salle.
25. Toute participation au tournoi, implique l'adoption du présent règlement.
26. Les organisateurs se réservent le droit d'adapter la dotation aux vainqueurs et finalistes en fonction du nombre d'inscrits.
27. Le mode d'arbitrage se fera en auto-arbitrage pour les poules et sortie de poule. Les finales des tableaux du Top A seront arbitrées par un arbitre officiel.
28. Dans le cas d'un forfait s'il a lieu avant le tirage au sort il pourra être remboursé si la personne présente un certificat prouvant son inaptitude à participer au tournoi.
29. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral
30. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.